



**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**  
**CANTON DE COMBOURG**  
**COMMUNE DE LONGAULNAY**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018 à 20 H 00**

---

L'an deux mil dix-huit, le seize du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

**Présents :** M. BUISSET David, M ROUILLE David, M MAHE Olivier, M DEFFAINS Mickaël, M ROUAULT Dominique, M ROZET Claude, Mme DUFOUIL Christiane, Mme Mireille PEUVREL, M BOUGARD Frédéric, Mme GROSSET Christèle, Mme BRANDILY Geneviève, Mme VAUQUENU Mélanie, M. Alain RENAULT.

**Absents excusés :** Mme GROSSET Audrey, M LEFAUCHEUR Guy.

---

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M ROUAULT Dominique a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 à l'unanimité.

### Délibération n°39/2018

#### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR L'OPERATION « MENUISERIES EXTERIEURES BUCHE ET ANCIENNE MAIRIE »

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'opération « Menuiseries extérieures bûché et ancienne mairie » est créditée de 20 000 € or le devis est de 22 965.36 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de créditer l'opération comme suit :

2135-143	« Peinture appartement résidence »	- 3 000.00 €
2135-142	« Menuiseries extérieures... »	+ 3 000.00 €

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTENT la décision modificative présentée ci-dessus.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### Délibération n°40/2018

#### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR L'OPERATION « TRAVAUX SUR ETANG »

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'opération « Travaux sur l'étang » doit être créée et créditée de 9 540 € conformément au devis de l'entreprise Blaire et Hubert validé lors de la délibération n° 31/2018 du 10 septembre 2018.

Monsieur le Maire propose de créditer l'opération comme suit :

2135 -142	« Peinture appartement résidence »	- 10 000.00 €
2118 -145	« Travaux Etang »	+ 10 000.00 €

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTENT la décision modificative présentée ci-dessus.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### Délibération n°41/2018

#### OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DECISION MODIFICATIVE N°3.

Monsieur le Maire, suite à dissolution du Syndicat d'Assainissement de Bécherel/Longaulnay au 1<sup>er</sup> janvier 2015 propose d'amortir l'état de l'actif des travaux la station d'épuration, des travaux du réseau d'assainissement ainsi que des subventions d'équipement reçues, conformément aux prescriptions de la Trésorerie de Tinténiac.

Monsieur le Maire propose d'amortir ces immobilisations sur une période de vingt ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE des amortissements suivants :

**Compte 213 : Travaux de la station d'épuration 1 477 457.05 €**

<b>Exercice</b>	<b>N° mandat</b>	<b>Compte6811-042</b>	<b>N° titre</b>	<b>Compte 2813-040</b>
2018		73 872.85 €		73 872.85 €
2019		73 872.85 €		73 872.85 €
2020		73 872.85 €		73 872.85 €
2021		73 872.85 €		73 872.85 €
2022		73 872.85 €		73 872.85 €
2023		73 872.85 €		73 872.85 €
2024		73 872.85 €		73 872.85 €
2025		73 872.85 €		73 872.85 €
2026		73 872.85 €		73 872.85 €
2027		73 872.85 €		73 872.85 €
2028		73 872.85 €		73 872.85 €
2029		73 872.85 €		73 872.85 €
2030		73 872.85 €		73 872.85 €
2031		73 872.85 €		73 872.85 €
2032		73 872.85 €		73 872.85 €
2033		73 872.85 €		73 872.85 €
2034		73 872.85 €		73 872.85 €
2035		73 872.85 €		73 872.85 €
2036		73 872.85 €		73 872.85 €
2037		73 872.85 €		73 872.85 €

**Compte 2156 : Travaux sur réseau d'assainissement 136 796.80 €**

<b>Exercice</b>	<b>N° mandat</b>	<b>Compte6811-042</b>	<b>N° titre</b>	<b>Compte 28156-040</b>
2018		6 839.84 €		6 839.84 €
2019		6 839.84 €		6 839.84 €
2020		6 839.84 €		6 839.84 €
2021		6 839.84 €		6 839.84 €
2022		6 839.84 €		6 839.84 €
2023		6 839.84 €		6 839.84 €
2024		6 839.84 €		6 839.84 €
2025		6 839.84 €		6 839.84 €
2026		6 839.84 €		6 839.84 €
2027		6 839.84 €		6 839.84 €
2028		6 839.84 €		6 839.84 €
2029		6 839.84 €		6 839.84 €
2030		6 839.84 €		6 839.84 €
2031		6 839.84 €		6 839.84 €
2032		6 839.84 €		6 839.84 €
2033		6 839.84 €		6 839.84 €
2034		6 839.84 €		6 839.84 €
2035		6 839.84 €		6 839.84 €
2036		6 839.84 €		6 839.84 €
2037		6 839.84 €		6 839.84 €

**Compte 131: Subventions d'équipement 719 924.26 €**

Exercice	N°mandat	Compte 1391-040	N° titre	Compte 777-042
2018		35 996.21 €		35 996.21 €
2019		35 996.21 €		35 996.21 €
2020		35 996.21 €		35 996.21 €
2021		35 996.21 €		35 996.21 €
2022		35 996.21 €		35 996.21 €
2023		35 996.21 €		35 996.21 €
2024		35 996.21 €		35 996.21 €
2025		35 996.21 €		35 996.21 €
2026		35 996.21 €		35 996.21 €
2027		35 996.21 €		35 996.21 €
2028		35 996.21 €		35 996.21 €
2029		35 996.21 €		35 996.21 €
2030		35 996.21 €		35 996.21 €
2031		35 996.21 €		35 996.21 €
2032		35 996.21 €		35 996.21 €
2033		35 996.21 €		35 996.21 €
2034		35 996.21 €		35 996.21 €
2035		35 996.21 €		35 996.21 €
2036		35 996.21 €		35 996.21 €
2037		35 996.27 €		35 996.27 €

- DECIDE de la décision modificative suivante :

6811 – 42 - dépense fonct.	+ 80 712.69 €
777 – 42 - Recette fonct.	+ 35 996.21 €
023 Recette fonct.	+ 44 716.48
1391 – 40 – Dépense invest.	+ 35 996.21 €
021 – Dépense invest.	+ 44 716.48 €
2813 – 40 - Recette invest.	+ 73 872.85 €
28156-40 – Recette invest.	+ 6 839.84 €

**Délibération n°42/2018****OBJET : EQUIPEMENTS DE CUISINE POUR LA SALLE POLYVALENTE.**

Dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente et afin d'installer le matériel de cuisine en fin de chantier, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal un devis du cuisiniste quiétalis.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTENT le devis de l'entreprise Quiétalis pour un montant de 1 741.00 € H.T.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

## Délibération n°43/2018

**OBJET : EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE.**

### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1. 78%

Durée du contrat de prêt : 19ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements de travaux de la salle polyvalente.

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 200 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/12/2018, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,78%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constante

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir l'offre de la Banque Postale présentée ci-dessus et considérée comme économiquement la plus avantageuse ;
- DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 22 h 05.

D. BUISSET

D. ROUAULT

M. PEUVREL

C. GROSSET

C. ROZET

C. DUFOUIL

G. BRANDILY

M. DEFFAINS

A. RENAULT

M. VAUQUENU

F. BOUGARD

D. ROUILLE

O. MAHE

Date d'affichage : 26 octobre 2018

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé.

Le Maire,  
David BUISSET